



Landeshauptstadt
München
Gesundheitsreferat

Informations sur l'examen de santé réformé à l'entrée à l'école

Pourquoi y a-t-il un examen de santé à l'entrée à l'école ?

L'examen de santé à l'entrée à l'école sert à déterminer l'état de santé et le niveau de développement de votre enfant. En cas de retards de développement ou de problèmes de santé, des conseils sont donnés sur les mesures de soutien ou de thérapie possibles.

Le jardin d'enfants ou l'école peuvent être informés des éventuels besoins particuliers de l'enfant.

Les données issues de l'enquête sont transmises sous forme anonyme (sans nom, adresse ni numéro de téléphone) à l'Office régional de la santé et de la sécurité alimentaire (Landesamt für Gesundheit und Lebensmittelsicherheit), conformément au § 11 alinéa 1 de l'ordonnance sur les soins de santé à l'école (SchulgespflV), où elles font l'objet d'une analyse statistique. Il est ainsi possible d'obtenir des informations importantes sur l'état de santé actuel des enfants en Bavière.

Qui participe à l'examen de santé ?

Tous les enfants munichois participent à l'examen de santé au cours des deux années qui précèdent leur entrée régulière en première classe.

Le département de santé publique (Gesundheitsreferat - GSR) est légalement tenu de signaler les enfants non examinés au service d'aide social à l'enfant. Cela devient nécessaire si, après le troisième courrier, aucun rendez-vous ni examen n'a été pris.

Que signifie le terme d'examen de santé « réformé » ?

Une nouvelle conception de l'examen d'entrée à l'école a permis d'élargir le contenu de l'examen et d'avancer la date de l'examen. La date de scolarisation reste inchangée. L'examen de santé réformé est actuellement introduit dans toute la Bavière.

Comment la convocation est-elle envoyée ?

Les parents ou les responsables légaux sont contactés de manière échelonnée en fonction de la date de naissance de l'enfant afin de convenir d'un rendez-vous pour l'examen. Après avoir reçu votre invitation personnelle, vous pouvez réserver une date d'examen en ligne ou prendre rendez-vous par téléphone.

Comment se déroule l'enquête ?

L'examen commence par un dépistage d'environ 60 minutes effectué par un(e) infirmier(ère) en pédiatrie. Il comprend un test visuel, auditif et linguistique ainsi que des tests ludiques sur le développement de l'enfant. La taille et le poids sont mesurés. Le statut vaccinal est noté et, si nécessaire, des conseils en matière de vaccination sont donnés.

Un examen médical est obligatoire si l'examen préventif U8 ou U9 n'a pas eu lieu. Cela est également le cas lorsque l'examen effectué par l'infirmier(ère) révèle que l'enfant a besoin de soutien ou de thérapie, ou en cas de maladie chronique ou de retard de développement. Si vous le souhaitez, l'examen médical peut également être effectué en cas de questions relatives à la santé et au niveau de développement de votre enfant. Si la décision de repasser une visite médicale est prise lors de l'examen de santé, celle-ci a lieu l'année précédant l'entrée à l'école. Celle-ci est alors également obligatoire.

À l'issue de l'examen, vous recevrez une attestation de participation pour votre enfant. Cette attestation doit être présentée à l'école avant la rentrée scolaire. Il n'est pas nécessaire de présenter le carnet médical jaune à l'école.

Bases légales, secret professionnel, protection des données

La participation à l'examen de santé pour l'entrée à l'école est obligatoire selon l'article 80 phrase 1 de la loi bavaroise sur l'éducation et l'enseignement (BayEUG). La présentation d'un justificatif du dernier examen préventif correspondant à l'âge (U8 ou U9) ainsi que la présentation des certificats de vaccination existants sont également obligatoires conformément à l'art.12 de la loi sur les services de santé (GDG).

Tous les résultats des examens sont soumis au secret médical. Vous trouverez des informations sur la protection des données dans la feuille annexe.

Où se déroule l'examen ?

L'examen a lieu au Gesundheitsreferat à l'adresse Bayerstraße 28a ou, pour les familles de l'ouest de Munich, à l'antenne de Freiham (Grete-Weil-Straße 24). L'attribution du lieu d'examen se fait sur la base de l'adresse enregistrée du domicile et vous est communiquée lors de la prise de rendez-vous.

Qui doit accompagner votre enfant ?

Un accompagnateur ayant l'autorité parentale est nécessaire pour l'examen de l'enfant. L'accompagnement par une autre personne mandatée ne doit avoir lieu que dans des cas exceptionnels et justifiés. Dans ce cas, une procuration informelle et une copie de la carte d'identité des parents/responsables légaux sont nécessaires. Les mandataires doivent

également être en mesure de prouver leur identité.

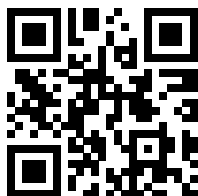
L'examen préventif U8 ou U9 doit-il être effectué ?

Oui, une preuve de participation au dernier examen préventif correspondant à l'âge (U8 ou U9) doit être apportée lors de l'examen de santé. Faites impérativement effectuer ces examens dans votre cabinet de pédiatrie entre le 46e et le 48e mois (U8) et entre le 60e et le 64e mois (U9). Si votre enfant n'a pas encore passé le dernier examen préventif correspondant à son âge, veuillez l'indiquer lors de la prise de rendez-vous.

Situations particulières

- Dans des cas justifiés, un service d'interprétation peut être mis en place après accord téléphonique.
- Nous proposons des rendez-vous personnalisés aux enfants dont le développement est entravé par un handicap physique, mental ou psychique. Il faut prévoir plus de temps que d'habitude pour l'examen. Une consultation téléphonique et une planification commune du rendez-vous ont lieu au préalable.
- Si vous et votre enfant vivez à l'étranger, nous avons besoin d'un certificat médical récent ainsi que du statut vaccinal actuel de l'enfant.
- Si vous établissez votre domicile en dehors de Munich après avoir reçu la convocation, nous avons besoin d'une copie de l'inscription au nouveau domicile.
- L'examen de santé à l'entrée à l'école est également obligatoire si vous souhaitez inscrire votre enfant dans une école privée ou dans une école spécialisée.
- Si votre enfant a déjà été examiné dans un autre service de santé, nous avons besoin d'une copie du certificat.

muenchen.de/rseu



Herausgeberin: Landeshauptstadt München, Gesundheitsreferat Bayerstr. 28A, 80335 München, Stand: April 2024

muenchen.de/gsr, facebook.com/gsr_muenchen, instagram.com/gsr_muenchen, twitter.com/gsr_muenchen

Sprache: Französisch

Übersetzung: Kern AG Sprachendienste